



Enquête unifiée annuelle auprès des entreprises

Enquête de 2003 sur les industries
de services : services de
réparation et d'entretien

Guide de déclaration

**Ce guide est conçu pour fournir des renseignements additionnels
pour les différentes étapes de votre questionnaire. Si vous avez
besoin de renseignements complémentaires,
veuillez communiquer avec nous.
Un agent de Statistique Canada se fera un plaisir de vous aider.**

Ligne d'aide : 1 888 881-3666



5-3600-209.4: 2003-10-14 SQC/UES-307-75135



Statistique Canada
Statistics Canada

Canada



Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations publiques et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles



Table des matières

	Page
Section A - Renseignements généraux	4
Section B - Activité commerciale principale	7
Section C - Renseignements sur la période de déclaration	10
Section D - Organisation de l'unité commerciale	10
Section E - Caractéristiques de l'effectif	11
Section F - Revenus	11
Section G - Répartition des revenus d'exploitation selon la catégorie de clients	13
Section H - Achats et stocks	13
Section I - Dépenses	13
Section J - Attestation	17
Section K - Commentaires	17



La Loi sur la statistique

La *Loi sur la statistique* exige des entreprises et des particuliers qu'ils fournissent les renseignements nécessaires à la production de statistiques officielles. La réponse à cette enquête sur les entreprises est obligatoire parce que les résultats sont utilisés directement ou indirectement par des programmes ayant été mandatés légalement par le Parlement. Vous pouvez consulter une copie de la *Loi sur la statistique* dans le site Web de Statistique Canada (aller à www.statcan.ca et suivre les liens sous « À propos de Statistique Canada », ensuite « Confidentialité et protection des renseignements personnels »).

Nom et adresse

Veillez vous assurer que les renseignements pré-imprimés sur la première page du questionnaire sont exacts. Si nécessaire, veuillez corriger dans les cases correspondantes.

Section A - Renseignements généraux

Objet de l'enquête

Cette enquête sert à recueillir les données financières et les données d'exploitation nécessaires au développement de politiques et de programmes économiques nationaux et régionaux et à aider les entreprises à mesurer leur rendement par rapport aux moyennes de l'industrie.

Cette enquête fait partie du programme des enquêtes unifiées sur les entreprises (EUE) qui incorpore quelques enquêtes-entreprises en un cadre simple en utilisant des questionnaires ayant une présentation, une structure et un contenu qui sont cohérents. Par le biais de l'approche unifiée, les entreprises ayant des activités dans différentes industries fournissent des renseignements similaires pour chaque branche d'opération.

Ententes de partage de données

Dans le but d'éviter le doublement des enquêtes et d'assurer l'uniformité des statistiques, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec les organismes statistiques provinciaux et territoriaux, ainsi qu'avec bon nombre de ministères et d'organismes gouvernementaux qui ont également besoin de vos renseignements. Le but consiste à partager avec ceux-ci les données de quelques enquêtes pour les établissements commerciaux qui ont des activités dans leurs secteurs de compétences respectifs. **Ces ententes prévoient que les données partagées seront utilisées à des fins statistiques et demeureront confidentielles.** Si une entente de partage de données s'applique à une enquête particulière, les répondants en sont informés au moment de la collecte de données.

Il existe deux catégories d'ententes de partage de données selon la *Loi sur la statistique* :



Des ententes ont été conclues en vertu de l'article 11 de la *Loi sur la statistique* en vue de partager des données tirées du programme de l'Enquête unifiée auprès des entreprises avec les organismes statistiques de *Terre-Neuve-et-Labrador*, de la *Nouvelle-Écosse*, du *Nouveau-Brunswick*, du *Québec*, de l'*Ontario*, du *Manitoba*, de la *Saskatchewan*, de l'*Alberta* et de la *Colombie-Britannique*. Ces organismes statistiques ont été créés en vertu de lois provinciales qui les autorisent à recueillir eux-mêmes ce genre de données ou à les recueillir en collaboration avec Statistique Canada. Ces lois procurent également aux répondants la même protection en matière de confidentialité que la *Loi sur la statistique* fédérale et prévoient des sanctions similaires en cas de divulgation de données confidentielles.

Des ententes ont été conclues en vertu de l'article 12 de la *Loi sur la statistique* en vue de partager des données tirées du programme de l'Enquête unifiée auprès des entreprises avec les organismes statistiques de l'*Île-du-Prince-Édouard*, du *Yukon*, des *Territoires du Nord-Ouest* et du *Nunavut*. Toutes ces ententes conclues en vertu de l'article 12 prévoient que les données demeureront strictement confidentielles.

En vertu de l'article 12, vous pouvez refuser de partager vos données avec l'un ou l'autre de ces organismes en écrivant une lettre d'objection au statisticien en chef du Canada et en l'envoyant avec votre questionnaire dûment rempli. Veuillez indiquer les organismes auxquels vous ne voulez pas que les données soient transmises.

Nota – Ententes conclues en vertu de l'article 12 :

Pour les unités commerciales des industries manufacturières et de la foresterie, des ententes ont également été conclues en vertu de l'article 12 dans le but de partager des données avec les ministères et organismes suivants :

Ressources naturelles Canada, pour toutes les unités commerciales des industries manufacturières.

Le ministère des Ressources naturelles de Terre-Neuve-et-Labrador, le ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie du Nouveau-Brunswick, le ministère des Ressources naturelles du Québec, le ministère du Développement du Nord et des Mines de l'Ontario, le ministère de l'Énergie et des Mines du Manitoba, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources pétrolières de la Colombie-Britannique, pour toutes les unités commerciales dont l'activité gravite autour des métaux non ferreux (sauf l'aluminium), la fonte et l'affinage, la fabrication de matériaux de construction en argile et de produits réfractaires, la fabrication de ciment et la fabrication de chaux. En plus de permettre l'utilisation des données à des fins statistiques, les ententes conclues avec ces organismes leur permettent d'utiliser l'information conformément aux dispositions des lois de leur province.

Le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, pour toutes les unités commerciales d'exploitation forestière, les scieries (sauf les usines de bardeaux et de bardeaux de fente), les usines de placages et de contreplaqués de feuillus, les usines de placages et de contreplaqués de résineux, les établissements de



préservation du bois, les usines de panneaux de particules et de fibres, les usines de panneaux de copeaux, les usines de pâte mécanique, les usines de pâte chimique, les usines de papier (sauf le papier journal), les usines de papier journal et les usines de carton.

Dans les cas où les renseignements sont déclarés de façon regroupée et qu'ils se rapportent à des activités ayant lieu dans plus d'une province ou d'un territoire, Statistique Canada peut attribuer une partie des renseignements déclarés à ces autres activités. Les renseignements attribués seront partagés en conformité avec les dispositions des articles 11 ou 12 de la *Loi sur la statistique*, tels que décrits précédemment.

Dans les cas où il y a un siège social distinct, Statistique Canada peut rajuster les recettes déclarées de ce siège social de sorte qu'elles reflètent plus fidèlement la valeur des services offerts par le siège social. Dans de tels cas, il y aura un rajustement correspondant aux dépenses déclarées des unités desservies. Les renseignements rajustés seront partagés en conformité avec les dispositions des articles 11 ou 12 de la *Loi sur la statistique*, tels que décrits précédemment.

Veillez noter que Statistique Canada ne transmet aucune réponse d'enquête individuelle à l'Agence des douanes et du revenu du Canada.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces ententes de partage de données, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais suivant : **1 888 881-3666**.

Confidentialité

Vos réponses sont confidentielles. La *Loi sur la statistique* protège la confidentialité des renseignements recueillis par Statistique Canada. Tous les employés de Statistique Canada ont prêté un serment de discrétion et s'exposent à des peines sévères pour toute violation du secret professionnel. L'information recueillie ne peut en aucun cas être divulguée, pas même en se prévalant de la *Loi sur l'accès à l'information* ou de toute autre loi.

Statistique Canada publie seulement des données sous forme de résumés, de tableaux et de graphiques statistiques de façon à ce qu'aucun renseignement ne puisse identifier une entreprise individuelle.

Divulgaration des renseignements transmis par télécopieur ou autres modes électroniques

Statistique Canada tient à vous avertir du fait que la transmission des renseignements par télécopieur ou autres modes électroniques peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception du document, Statistique Canada offrira le niveau de protection garanti pour tous les renseignements recueillis aux termes de la *Loi sur la statistique*.

Directives générales

- Veuillez déclarer pour **toutes** les exploitations et/ou **tous** les emplacements indiqués dans la zone d'adresse ci-dessus. S'il vous est impossible de remplir



le questionnaire pour cette(ces) unité(s) commerciale(s), veuillez nous indiquer la(les) raison(s) dans la section « Commentaires », à la fin du questionnaire.

- Lorsque les chiffres exacts ne sont pas disponibles, veuillez nous fournir vos meilleures estimations.

Section B - Activité commerciale principale

Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)

L'enquête est basée sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 1997. Les codes SCIAN suivants comprennent :

8111 Services de réparation et d'entretien de véhicules automobiles

Nota : Pour les besoins du présent questionnaire, la réparation et l'entretien de véhicules automobiles comprend les travaux effectués sur des automobiles, des camions, des fourgonnettes, des camions gros porteurs commerciaux, etc.

81111 Réparation et entretien mécaniques et électriques de véhicules automobiles :

Comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir une gamme de services de réparation et d'entretien mécaniques et électriques de véhicules automobiles, tels que :

- la réparation et l'entretien du moteur;
- le remplacement du système d'échappement;
- la réparation de la transmission et du système électrique;
- l'alignement de train avant;
- la réparation de freins pour véhicules automobiles;
- la réparation de suspensions pour véhicules automobiles;
- la réparation de radiateurs pour véhicules automobiles;
- le reconditionnement et la réparation de ressorts pour véhicules automobiles;
- la réparation et le remplacement de la transmission;
- la réparation électrique;
- l'installation et la réparation de climatiseurs pour véhicules automobiles;
- la conversion des systèmes au carburant pour véhicules automobiles;
- les établissements qui se spécialisent dans la réparation et le remplacement des moteurs sont également compris.

Exclusions : les établissements dont l'activité principale consiste :

- à vendre au détail des véhicules automobiles, des pièces et des accessoires et à fournir des services de réparation



(Marchands de véhicules automobiles et de leurs pièces);

- à vendre au détail des pièces et des accessoires, neufs et remis à neuf, pour véhicules automobiles et à réparer des automobiles (Magasins de pièces et d'accessoires pour véhicules automobiles);
- à vendre au détail du carburant et à fournir des services de réparation pour les véhicules automobiles (Stations-service).

81112 Réparation et entretien de la carrosserie, de la peinture, de l'intérieur et des glaces et pare-brise de véhicules automobiles

Réparation et entretien de la carrosserie, de la peinture et de l'intérieur de véhicules automobiles :

Comprend les établissements dont l'activité principale consiste à réparer, à modifier et à peindre la carrosserie de véhicules automobiles, ainsi qu'à réparer et modifier l'intérieur de véhicules automobiles, tels que :

- la réparation d'automobiles anciennes et classiques;
- les ateliers de limousines fabriquées par conversion sur mesure;
- les ateliers de rembourrage et de décoration d'automobiles;
- les ateliers de débosselage et de peinture;
- la réparation de véhicules automobiles accidentés;
- la réparation de carrosseries de camions ou de remorques;
- les ateliers de réparation de châssis d'automobiles.

Exclusions : les établissements dont l'activité principale consiste :

- à fabriquer et à modifier des véhicules automobiles en usine (Fabrication de matériel de transport).

OU Ateliers de remplacement de glaces et de pare-brise :

Les établissements dont l'activité principale consiste à remplacer et à réparer les glaces et pare-brise de véhicules automobiles, tels que les services de remplacement et de teintage de glaces de véhicules automobiles.

81119 Autres services de réparation et d'entretien de véhicules automobiles

Lave-autos :

Les établissements dont l'activité principale consiste à laver et à nettoyer des véhicules automobiles, tels que les ateliers de finition pour automobiles, les unités de lavage mobile (camions, automobiles) et les services de lavage, de cirage et de polissage de véhicules automobiles.



OU

Les établissements dont l'activité principale consiste à fournir d'autres services de réparation et d'entretien pour véhicules automobiles, tels que les centres de diagnostic pour véhicules automobiles, les services de lubrification et d'antirouille, d'évaluation et de vérification des émissions (sans réparation) et de réparation de pneus.

Exclusions : les établissements dont l'activité principale consiste :

- à rechapser des pneus (Fabrication de pneus);
- à réparer des climatiseurs autres que ceux des automobiles (Réparation et entretien d'appareils ménagers).

81121 Réparation et entretien de matériel électronique et de matériel de précision

Comprend les établissements *dont l'activité principale consiste à réparer et à entretenir* du matériel électronique et des instruments de précision.

- réparation et calibrage d'instruments de mesure électrique;
- réparation d'instruments nautiques et d'instruments de navigation;
- réparation d'équipement photographique;
- réparation d'instruments de précision;
- réparation et entretien des ordinateurs et de l'équipement connexe;
- réparation d'équipement électronique;
- réparation de matériel pour contrôle de procédé industriel;
- réparation d'équipements stéréos;
- réparation de téléviseurs.

Exclusions : les établissements dont l'activité principale consiste :

- à **refaire** les enroulements d'induit et les moteurs électriques;
- à vendre au détail du matériel électronique neuf et à fournir des services de réparation;
- à installer et à réparer des serrures.

81131 Réparation et entretien de machines et de matériel d'usage commercial et industriel (*sauf les véhicules automobiles et le matériel électronique*)

Comprend les établissements *dont l'activité principale consiste à réparer et à entretenir* des machines et du matériel à usage commercial et industriel, à l'exception du matériel automobile et électronique.

- services de forgeron;
- réparation de machinerie et de matériel de construction;
- entretien d'extincteurs;
- réparation de machinerie et de fournitures industrielles;



- réparation de moteurs électriques;
- remise en état de contenants et fûts métalliques;
- réparation de matériel de refroidissement et de réfrigération non domestique;
- services de nettoyage de réservoirs et de cheminées;
- services de réparation de soudure.

Exclusions : les établissements dont l'activité principale consiste :

- à **refaire** les enroulements d'induit et les moteurs électriques;
- à réparer et à réviser des avions en usine;
- à réparer et à réviser des locomotives et des wagons en usine;
- à réparer et à réviser des navires dans un chantier naval;
- à réparer et à entretenir des avions dans un hangar;
- à réparer et à entretenir des wagons et des locomotives dans un dépôt ferroviaire;
- à réparer et à réviser des navires en dock flottant.

Section C - Renseignements sur la période de déclaration

1. Veuillez déclarer les données pour votre exercice financier (année financière normale) se terminant entre le 1^{er} avril 2003 et le 31 mars 2004. Veuillez indiquer la période couverte par le questionnaire.
2. Si vous n'avez pas exploité cette unité commerciale durant une année complète, veuillez en donner la(les) raison(s), en cochant la(les) case(s) correspondante(s) du questionnaire.
3. Veuillez indiquer tous les changements qui auraient pu survenir dans l'organisation de cette unité commerciale au cours de l'exercice financier visé en cochant la(les) case(s) correspondante(s).

Section D - Organisation de l'unité commerciale

Veuillez préciser le type d'organisation en ne cochant **qu'une seule** case.



Section E - Caractéristiques de l'effectif

Question :

A. Propriétaires et/ou partenaires actifs (*entreprises non constituées en société seulement*)

Si votre entreprise n'est pas constituée en société, veuillez déclarer, à la question 1, le nombre de partenaires et/ou de propriétaires dont les gains correspondront au bénéfice net de l'entreprise.

B. Veuillez déclarer le nombre d'employés rémunérés

À la question 1, veuillez déclarer le nombre total d'employés à plein temps. Le nombre total d'employés devrait être déterminé en fonction de la liste de paie de fin d'année.

À la question 2, veuillez déclarer le nombre d'employés à temps partiel.

À la question 3, inscrivez la somme des nombres déclarés aux questions 1 et 2.

Section F - Revenus

Veuillez inclure :

- tous les revenus (y compris le commerce électronique) que vous avez comptabilisés pour les ventes ou les transferts à d'autres entreprises ou à d'autres unités de votre entreprise;
- tous les revenus (y compris le commerce électronique) reçus de l'extérieur du Canada par cette unité commerciale.

Veuillez exclure :

- les taxes de vente fédérales ou provinciales perçues en vue d'être remises à un organisme gouvernemental.

Question :

1. Réparation et entretien – Coût de la main-d'œuvre

Inclure également les revenus des activités de lave-autos.

2. Réparation et entretien – Pièces et accessoires (*utilisés pour le service et la réparation seulement*)

Ne pas *inclure* ici les pièces et accessoires achetés pour la revente seulement.

3. Total des revenus de réparation et d'entretien : somme des montants déclarés aux questions 1 et 2.



4. Ventes de carburants pour véhicules (seulement pour les services de réparation et d'entretien automobile)

Inclure mélanges d'éthanol, gaz naturel, propane, essence, diesel, etc.

Cette question concerne seulement les exploitants de commerces de réparation et d'entretien de véhicules automobiles.

5. Ventes de marchandises, pièces et accessoires (pour la revente dans le même état qu'ils ont été achetés)

Inclure ici seulement les marchandises, pièces et accessoires achetés pour les revendre tels quels. Veuillez préciser trois principaux éléments et le montant total.

6. Revenus provenant des ventes d'équipement et de marchandises remis à neuf et usagés (non applicable aux services de réparation et d'entretien automobile)

Ne répondez pas à cette question si vous exploitez un commerce de réparation et d'entretien de véhicules automobiles.

7. Ventes provenant des activités d'un lave-auto

Veuillez déclarer les revenus provenant des articles vendus par votre commerce.

8. Revenus de location ou de location à bail de biens et d'équipement, d'espace pour la réparation, etc.

9. Commission

10. Revenus provenant des ventes de matières et fournitures recyclées et jetées au rebut

11. Tous les autres revenus d'exploitation

Inclure tous les autres revenus d'exploitation dont vous n'avez pas déclaré le montant en dollars aux lignes précédentes. *Veuillez préciser* trois principaux éléments et le montant total (p. ex. les rentrées sur créances radiées, les revenus en intérêts, etc.).

12. Total des revenus d'exploitation : somme des montants déclarés aux questions 3 à 11.

13. Investissement et autre revenu (p. ex. intérêt, revenu de dividendes et gains en capital).

14. Total des revenus : somme des montants déclarés aux questions 12 et 13 ci-dessus.



Section G - Répartition des revenus d'exploitation selon la catégorie de clients

Les données sur vos revenus d'exploitation selon la catégorie de clients serviront à améliorer les renseignements sur les origines de la demande des biens et des services. Nous reconnaissons qu'il peut être difficile de répondre à la question et nous vous invitons à soumettre vos suggestions, dans la section Commentaires à la fin du présent questionnaire, sur les moyens de l'améliorer.

Section H - Achats et stocks

Inscrire la valeur comptable des stocks (le montant inscrit dans les livres comptables).

Inclure les stocks gardés par cette unité commerciale et les stocks gardés dans tout entrepôt ou point de vente qui appartient dans les faits à cette unité commerciale, de même que les stocks en transit ou en consignation au Canada.

Exclure les stocks gardés à l'étranger ou en consignation pour autrui.

1. Pièces et accessoires (*utilisés pour le service et la réparation seulement*)

Inclure le coût des biens vendus pour les pièces utilisées uniquement pour le service et la réparation.

2. Pièces, accessoires et autres marchandises (*pour la revente seulement*)

Inclure le coût des biens vendus pour les marchandises, les pièces et les accessoires achetés pour les revendre tels quels (c.-à-d. n'ayant servi à aucun type de service ou de réparation).

3. Le **total du coût des biens vendus** équivaut à la valeur totale des stocks d'ouverture plus la valeur totale des achats moins la valeur totale des stocks de fermeture.

Section I - Dépenses

Veillez inclure :

- toutes les dépenses (y compris le commerce électronique) comptabilisées par cette unité commerciale, au Canada ou à l'étranger.



Veillez exclure :

- la TPS ou la TVH ainsi que la TVQ (Québec).

Question :

1. Salaires et traitements

Inclure tous les salaires et traitements avant les retenues, les paies de vacances, les primes et les commissions.

2. Part des avantages sociaux versée par l'employeur

Inclure les cotisations de l'employeur aux régimes de pension, d'assurance-maladie et d'assurance-vie, d'assurance-emploi et d'indemnisation des accidentés du travail.

3. Total de la rémunération de la main-d'oeuvre

Somme des montants déclarés aux questions 1 et 2.

4. Fournitures de bureau

Inclure le papier et les fournitures pour photocopieurs, imprimantes et télécopieurs; les disquettes; les instruments pour écrire et les autres fournitures de bureau, etc. De plus, **s'ils ne sont pas capitalisés, inclure** les ordinateurs, les imprimantes, les photocopieurs, les logiciels et le mobilier de bureau, etc.

Exclure :

- les frais de poste et de messagerie (veuillez déclarer ces montants dans la présente section à la question 7, « Frais postaux et de courrier »);
- les frais de téléphone et les autres dépenses de télécommunications (veuillez déclarer ces montants dans la présente section à la question 8, « Frais de téléphone et autres services de télécommunications »).

5. Énergie et eau

Y compris le carburant pour les véhicules.

6. Transport et entreposage de biens (c.-à-d. le camionnage, le fret, le courtage en douanes, etc.)

7. Frais postaux et de courrier

Inclure les frais de services locaux de messagerie et de livraison.

8. Frais de téléphone et autres services de télécommunications

Inclure :

- les services de téléphone, de télécopieur, de téléphone cellulaire ou de téléavertisseur pour la transmission de la voix, de données ou d'images;
- les frais d'accès à Internet;



- les achats de services de transmission par câble et par satellite d'émissions de télévision, de radio et de programmes musicaux.

9. Location et location à bail

Inclure les dépenses pour la location de locaux à bureau ou d'autres biens immobiliers, de véhicules automobiles, d'ordinateurs et de périphériques, d'autre matériel et outillage et d'autres biens.

Veillez préciser trois principaux éléments et le montant total.

10. Achats de services d'entretien et de réparation

- des bâtiments et des constructions;
- du matériel, de l'outillage et d'autres biens.

Inclure les matières, les pièces et la main-d'œuvre, les services de conciergerie, de déneigement et de nettoyage.

Exclure :

- les frais de gestion immobilière (veuillez déclarer ces frais dans la présente section à la question 20, « Frais de gestion ou autres frais de services »);
- les frais compris dans vos dépenses de location et de location à bail (veuillez déclarer ces frais dans la présente section à la question 9, « Location et location à bail »).

11. Paiements aux agences d'emploi et fournisseurs de main-d'oeuvre

(p. ex. rémunération de travailleurs temporaires versée par l'intermédiaire d'une agence ou frais de services de recherche de personnel).

12. Frais de services professionnels et commerciaux

Inclure :

- les frais juridiques et les frais de comptabilité et de vérification;
- les frais d'enseignement et de formation;
- les frais de traitement des données;
- les frais de préparation de la paie;
- les frais de consultation.

13. Services financiers (par ex. frais bancaires et frais d'utilisation de cartes de crédit et de débit)

Exclure les frais d'intérêts. Veuillez déclarer ces frais dans la présente section à la question 22, « Toutes les autres dépenses d'exploitation ».

14. Primes d'assurance

(responsabilité, automobile, bâtiments, matériel, etc.)

Exclure, s'il y a lieu, les primes versées directement à votre siège social. Veuillez déclarer ce montant dans la présente section à la question 20, « Frais de gestion ou autres frais de services ».



15. Frais de publicité et de promotion

Inclure le matériel publicitaire et les salons d'exposition.

16. Frais de voyage et de représentation

Inclure les frais de transport des voyageurs, les frais d'hébergement et de repas et les autres indemnités de déplacement.

17. Impôts fonciers, taxes d'affaires, licences et permis

Inclure :

- les impôts fonciers (sauf ceux compris dans les frais de location et de location à bail);
- les taxes de transfert de propriété;
- les droits d'immatriculation des véhicules;
- les impôts sur les lotissements;
- les frais de location versés aux gouvernements (p. ex. pour l'accès au rivage et les droits de coupe).

18. Droits et redevances de franchisage

19. Frais liés au traitement des eaux usées, à la collecte des ordures, à l'assainissement et autres services

20. Frais de gestion ou autres frais de services

Inclure les frais de services juridiques, de publicité et les primes d'assurance versées au siège social ou aux autres unités de services d'appoint aux entreprises (p. ex. entrepôts, centres de vente et transports routiers).

21. Dépréciation et amortissement

(p. ex. véhicules, bâtiments, autres biens et matériel, y compris l'amortissement de l'actif et des contrats de location-acquisition de cette unité commerciale).

22. Toutes les autres dépenses d'exploitation

(p. ex. cotisations sociales aux régimes provinciaux de santé et d'éducation, provisions pour créances irrécouvrables, dons et rajustement des stocks, **y compris** les frais d'intérêts). Veuillez préciser trois principaux éléments et le montant total.

23. Autres dépenses

(p. ex. les frais d'intérêts tels que les intérêts sur les emprunts, la partie intérêts des paiements hypothécaires et tous les autres frais d'intérêts).

24. Total des dépenses

Somme des montants déclarés aux questions 3 à 23.



Section J - Attestation

Si la personne qui a rempli ce questionnaire n'est pas la même qui est inscrite sur les renseignements pré-imprimés de la première page, veuillez fournir les renseignements requis sur cette page. Cela permettra à Statistique Canada de communiquer avec cette personne-ressource s'il y avait des questions concernant les renseignements fournis par cette entreprise.

Section K - Commentaires

Statistique Canada apprécie beaucoup vos commentaires. Cela nous ferait grand plaisir de communiquer avec vous concernant vos commentaires ou de vous envoyer des renseignements concernant cette enquête.

